

N°76/2024

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Grille tarifaire des animations de
la Maison du Tourisme Nièvre et
Somme

Date de convocation :
28 mars 2024

Date de séance :
11 avril 2024

Date d'affichage :
18 avril 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 38

Membres votants : 45

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de
réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René
LOGNON.

Etaient présents :

MMES BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY,
ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY,
MRS DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, VIGNON,
DELIASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON,
DELAFOSSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC,
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE,
BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,
GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

MMES LEBRUN, CAPRON, MINET, LICOUR, ALEXANDRE,
MRS PINCHON, LEITAO, ALEXANDRE, LEULIER, GAILLARD,
MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, DUCROTOY,
LEBLANC D, LEBLANC JM.

*M LEITAO donne pouvoir à MME DUFRENOY,
M GAILLARD donne pouvoir à MME DIRUY
MME LEBRUN donne pouvoir à M DELAFOSSSE
M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY
MME MINET donne pouvoir à MME DE ALMEIDA
M DUCROTOY donne pouvoir à MME CERNEY
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL*

Secrétaire de séance : MME DE ALMEIDA

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle
organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et
Somme,

Vu la compétence tourisme exercée par la Communauté de
Communes,

Vu la délibération n°55/2017 du 13 janvier 2017 portant adoption des statuts de la régie de tourisme,
Vu la délibération n°105/2023 du 30 novembre 2023 portant création de recettes et d'avances de l'Office de tourisme,

Considérant que la Maison du Tourisme Nièvre et Somme propose à la vente du public des animations, à savoir :

- les « soirées apéro-bateau »
- les sorties nautiques

et que le Conseil communautaire a compétence par voie de délibération pour adopter la grille tarifaire afférente.

Considérant que la tarification de ces animations a été intégrée à la régie de recettes de la Maison du Tourisme, arrêtée par délibération en date du 30 novembre 2023,

Le Président présente ainsi les tarifs proposés :

Animations	Nbre	Tarif
Soirée apéro-bateau (planche apéritif + 30 minutes de balade en bateau)	2 pers	40 €
	personne supplémentaire	8 €
Sortie nautique (paddle et rafting)	1 pers	22 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la grille tarifaire des animations de la Maison du tourisme Nièvre et Somme telle qu'indiquée ci-dessus ,
- Précise que la grille tarifaire est conforme à la régie de recettes de la Maison du Tourisme,
- Dit que ces tarifs seront applicables dès le vote de la délibération en Conseil communautaire et resteront en vigueur jusqu'à modification par voie de délibération,
- Dit que les recettes seront inscrites au compte 70 632 « redevances et droits des services à caractère de loisirs »,
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 avril 2024 et de sa publication le 18 avril 2024.

